



Petit Bulletin Illustré

Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

L'actualité phytosanitaire

Prestop est un fongicide de bio-contrôle, à base de spores et mycélium du champignon antagoniste *Gliocladium catenulatum*, pour lutter contre certains champignons du sol.

Produit phyto-sanitaire	Substance active	Usage	Dose	DAR	Max appli	DRE
Prestop	<i>Gliocladium catenulatum</i> souche J1446	Traitements généraux - fontes des semis en traitement du sol	5 à 10 g /m ² par trempage ou 0,2 à 0,25 g /plant en irrigation	3	2	6 h en milieu ouvert et 8 h en milieu fermé
		Traitements généraux - fusarium - phytophthora - pythium - rhizoctonia en traitement du sol	5 à 10 g /m ² par trempage ou 0,2 à 0,25 g /plant en irrigation		4	
		Traitements généraux - sclerotinia en traitement du sol	0,25 à 1 g/m ²		6	
		Pourriture grise sur fraisier en traitement des parties aériennes	0,6 g /m ²		3	

Prestop est un fongicide de bio-contrôle à base de spores et mycélium du champignon antagoniste *Gliocladium catenulatum*. Il a une double action : l'hyperparasitisme de l'agent pathogène par dégradation des parois cellulaires au moyen d'enzymes ; et la compétition pour l'espace et la nutrition.

Ce produit est compatible en Protection Biologique Intégrée.

Il est conseillé d'utiliser Prestop de manière préventive, à une température comprise entre 5° et 30°C.



Prestop a une durée de conservation limitée et doit être stocké dans son emballage d'origine : 6 mois dans un endroit frais et sec (< 8°C) ; ou 4 semaines à température ambiante.



La Fiche préco passe du papier à l'ordinateur

Le service « Protection Biologique Intégrée » évolue. En effet, grâce à une tablette tactile, le diagnostic et les préconisations phytosanitaires seront informatisés à partir d'un logiciel mis au point par la FDGDON-Réunion et le concours d'in prestataire informatique. La fiche préconisation vous sera envoyée par mail après le passage du technicien. Pour se faire, merci de faire parvenir vos adresses e-mails à :

Patricia BAGNY fdgdon.atp1@gmail.com ou
Marlène MARQUIER marlene.marquier@fdgdon974.fr.

Pas de panique pour ceux qui n'auraient pas d'adresse e-mail. Contacter Patricia BAGNY 06 92 91 02 38, nous mettrons en place une transmission sous format papier au cas par cas.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la FDGDON et ses techniciens
Consultez notre site internet : www.fdgdon974.fr

Si vous voulez participer à ces formations, contacter rapidement :

Marlène Marquier : 02 62 45 2000/ 06 92 910 232

marlene.marquier@fdgdon974.fr

Yannick Robert : 02 62 46 28 47/06 92 288 596

yannick.robert@fdgdon974.fr

Formations

Formation PBI

Au mois d'août, la FDGDON-Réunion organise une formation de perfectionnement en Protection Biologique Intégrée, adressée aux producteurs en maraîchage sous abri. Cette formation fera un focus sur les nouveaux ravageurs / maladies des cultures maraîchères ; les méthodes de gestion alternatives innovantes (auxiliaires, pesticides de biocontrôle) ; la protection agroécologique.

L'objectif final est de vous apporter des outils pour plus d'autonomie dans la reconnaissance et la gestion des vos problèmes phytosanitaires.

2 sept 2014 en 1/2 journée le matin

9 sept 2014 en 1/2 journée le matin

16 sept 2014 en journée entière

certiphyto

Il faut penser à se former. En 2015 le certificat personnel relatif à la préconisation, l'usage et l'achat des produits phytopharmaceutiques (plus communément appelés certiphyto) sera obligatoire. L'intérêt de cette démarche est qu'elle garantit une formation à tous les professionnels sur l'utilisation de ces produits.

La FDGDON assure cette formation de 2 jours. Elle vous assure l'obtention directe du certiphyto.

Les prochaines sessions "Exploitants" sont prévues les :

4, 11 septembre et 23, 30 septembre

Les noctuelles défoliatrices et des fruits

Les noctuelles (papillons de nuit) sont des ravageurs non négligeables de la tomate. En 2013, elles arrivent en seconde position après les aleurodes dans la liste des ravageurs les plus fréquemment observés sur tomate sous abri en PBI.

Helicoverpa armigera – noctuelle de la tomate

Dégâts : les jeunes chenilles se nourrissent des jeunes feuilles, créant ainsi de petites perforations. Plus âgées, elles pénètrent dans les fruits et y creusent des galeries. Elles attaquent aussi les fleurs.

Chrysodeixis chalcites – noctuelle de l'artichaut

Dégâts : les chenilles consomment les feuilles et s'attaquent aux fruits.

Spodoptera littoralis – noctuelle méditerranéenne

Dégâts : les jeunes chenilles restent groupées quelques temps puis se dispersent. Elles rongent la face inférieure des feuilles. Plus âgées, elles creusent de larges trous dans les feuilles. Les chenilles sont surtout défoliatrices bien qu'elles puissent s'attaquer également aux fruits.

Plusieurs méthodes de protection alternatives sont préconisées pour contrôler les noctuelles :

Prophylaxie :

- fermer les serres la nuit afin de limiter l'entrée des papillons ;
- éliminer manuellement les chenilles et les parties de la culture les plus attaquées ;
- enlever et détruire les débris végétaux et les résidus de culture ;

Lutte biologique :

- employer des biopesticides, disponibles chez divers distributeurs réunionnais. Il est conseillé d'utiliser ces biopesticides contre les jeunes larves de noctuelles. En effet, leur efficacité est limitée sur les chenilles plus âgées (derniers stades larvaires). Ils sont compatibles avec l'utilisation d'auxiliaires dans le cadre de la PBI.

Préconisation contre les noctuelles défoliatrices et des fruits sur tomate.

Produits	Substance active	DAR	DRE
BACTURA DF	Bacillus thuringiensis var. kurstaki ABTS-351	0,75 KG /HA	24 heures
DELFIN	Bacillus thuringiensis var. kurstaki SA-11	1,5 KG /HA	48 heures
XEN TARI	Bacillus thuringiensis subsp. aizawai	1,0 KG /HA	Non renseigné

- lâcher des insectes auxiliaires. La micro-guêpe *Trichogramma chilonis* pond dans les œufs des noctuelles empêchant leur éclosion en chenilles. Cette micro-guêpe ne parasite pas les œufs de *S. littoralis* qui sont protégés par des écailles.

Détection :

Afin d'intervenir le plus tôt possible pour contrôler les noctuelles, il est recommandé de mettre en place des pièges à phéromones à l'extérieur de l'abri pour surveiller les périodes de présence du ravageur. Il existe des attractifs olfactifs spécifiques, à base de phéromones sexuelles, à positionner dans des pièges delta ou à entonnoir.

Agrément

Pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels
N° agrément : RE00280

Bulletin édité par la FDGDON Réunion ISSN1952-6121

23, Rue Jules Thirel-Cour de l'Usine de Savanna - 97460 Saint Paul - Tél : 02 62 45 20 00 - fax: 02 62 45 25 42
www.fdgdon974.fr

Directeur de publication : Gérard Canabady

Rédaction : Patricia Bagny, Marlène Marquier, Victor Duffour/ Crédit photo : Victor Duffour